

MAIRIE DE GLISOLLES

PROCÈS VERBAL DU 21 OCTOBRE 2024

Convocation du 10 octobre 2024

Membres en exercices : 13

Membres présents : 7

Membres votants : 10

Le **vingt et un octobre deux mille vingt-quatre** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Bruno LEVEQUE, Le Maire.

Présents : M. Bruno LEVEQUE, Maire ; Mrs. Jean-Yves DOËRR, Jimmy PINARD, Sébastien PICQUE, adjoints ; Mrs Vincent PORTIER, Vincent LEDUC, Yannick BANCE

M. Ludovic DRU a donné son pouvoir à M. Jimmy PINARD
Mme Valérie DRU a donné son pouvoir à Sébastien PICQUE
Mme Françoise DUCHANGE son pouvoir à Vincent LEDUC

Absents : Mmes Vanessa MINTENS, Valérie DRU, Céline ZIANI, Mrs Ludovic SURIRAY, Ludovic DRU

M. Jimmy PINARD a été nommé secrétaire de mairie.

Le compte-rendu du 23 septembre a été validé.

1 – DEVIS BPC

M. Le Maire présente au Conseil Municipal deux devis de la société BPC Service concernant des travaux :

1- d'aménagement des salles de bains pour les 2 appartements au-dessus de la bibliothèque, pour un montant de 1951.11 €. Ce montant sera imputé en investissement

2 – de réparation du chauffage de la salle des Conseils pour un montant de 707.00 €. Ce montant sera imputé en fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents et des représentés ces devis et autorise M. Le Maire où l'un de

2 – ÉLAGAGE IMPASSE DU CHÂTEAU

M. Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal du devis concernant l'entretien des haies impasse du Château. Le montant de ce devis s'élève à 2 250.00 €.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents et des représentés le montant de ce devis et autorise M. Le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les documents nécessaires à ce dossier.

3 – CRÉATION D'UN NUMÉRO DU RUE

M. Le Maire informe les membres présents que le Conseil Municipal doit attribuer Route de la Bonneville, un numéro de rue supplémentaire :

Le numéro 15 sera créé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents et des représentés, la création du numéro 15 Route de la Bonneville et autorise M. Le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document nécessaire pour l'avancement de ce dossier.

4 – NOUVELLE SECRÉTAIRE

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que la nouvelle secrétaire a été recrutée, elle débutera son contrat début novembre. L'emploi débouchera sur un emploi permanent comme indiqué dans le conseil municipal précédent. Mme Sandrine ANTOINE remplacera Mme Catherine LEBOUTET. M. Vincent PORTIER fait remarquer qu'il serait plus judicieux d'employer la nouvelle secrétaire à 14 heures semaine au lieu de 13 heures, elle pourrait ainsi venir travailler deux jours à 7 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents et des représentés, le contrat de Mme Sandrine ANTOINE à 14 heures et conserve la délibération de l'ancienne séance concernant l'ouverture d'un emploi permanent.

5 – DÉPART D'UN EMPLOYÉ COMMUNAL

M. Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un employé municipal a décidé de quitter la collectivité pour d'autres projets professionnels. Il propose aux membres présents de recruter un adjoint technique à 35 heures pour une prise de poste au 01 février 2025. Ce poste débouchera sur un emploi permanent.

M. Vincent PORTIER demande à ce que le contrat commence début janvier. M. Le Maire répond qu'il verra lors du recrutement.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des présents et des représentés l'ouverture du poste permanent aux contractuels et fonctionnaires pour 35 heures semaine.

6 – DIVERS

☞ DEVIS EXTINCTEURS

M. Le Maire informe le Conseil Municipal que c'est à la commune de fournir les extincteurs nécessaires pour la sécurité et la conformité de la bibliothèque et des deux appartements,

L'église n'est pas équipée non plus d'extincteurs. Il propose un devis pour l'installation de 3 extincteurs pour un montant de 540.96 €.

Le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité ce devis et autorise M. Le Maire où l'un de ses adjoints à signer tout document référent à ce dossier.

☞ DEVIS COUVERTURE

Lors du vote du budget, le Conseil Municipal avait voté les travaux de couverture pour le logement de fonction ainsi que le mur de l'église. M. Le Maire présente au Conseil Municipal les devis suivants :

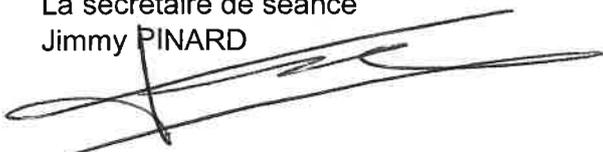
- Travaux couverture sur logement de fonction	951.17 €
- Travaux de couverture logement de fonction	3 256.28 €
- Dessus de mur de l'église	10 475.70 €

Ce dernier devis sera divisé avec le propriétaire mitoyen. Le devis lui sera envoyé.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le devis et autorise M. Le Maire à signer tout document nécessaire à l'avancement de ce dossier. Concernant le dessus du mur l'acceptation est conditionnée à l'accord du propriétaire mitoyen.

La séance est close à 21h00.

La secrétaire de séance
Jimmy PINARD



Glisolles, le 22 octobre 2024

Le Maire
Bruno LEVEQUE

